

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 8

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION «LA MAISON GOXA LEKU» POUR L'ANNEE 2023

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-
NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

Mme CHAUFFARD
Mme LEDESMA
M EMOND

Absents

Mme DUHART
Mme ZUGARRAMURDI

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par délégué, le Vice-Président

N° 8 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA MAISON GOXA LEKU »

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Vu le dossier de demande de subvention déposée le 02/08/2023 par l'association « La Maison Goxa Leku » communiquée en annexe, il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 1.500,00 € à la Maison Goxa Leku pour l'année 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise le versement de la subvention d'un montant de 1.500,00 € à la Maison Goxa Leku pour l'année 2023

Le montant versé sera prélevé sur le compte 65748.420 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

